

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2022-039

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2022

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /

89-2022-02-15-00004 - ARRETE DDFIP/PGF N° 0163 du 15 février 2022
modifiant l'arrêté DDFIP/PGF n° 1291 du 21/12/2021 portant composition de
la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de l'Yonne?? (3
pages)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques de l'Yonne

89-2022-02-15-00004

ARRETE DDFIP/PGF N° 0163 du 15 février 2022
modifiant l'arrêté DDFIP/PGF n° 1291 du
21/12/2021 portant composition de la
commission départementale des valeurs
locatives (CDVL) de l'Yonne



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté DDFIP/PGF n°0163 du 15 février 2022 modifiant l'arrêté DDFIP/PGF n°1291 du 21/12/2021 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de l'Yonne

LE PRÉFET DE L'Yonne

VU le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

VU l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

VU la délibération n°CD20210716_008 du 16/07/2021 du conseil départemental de l'Yonne portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département de l'Yonne et de leurs suppléants

VU l'arrêté DDFIP/PGF n°1289 du 21/12/2021 portant désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de l'Yonne ainsi que leurs suppléants ;

VU l'arrêté DDFIP/PGF n°1290 du 21/12/2021 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département de l'Yonne ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne en date du 13/09/2021, de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Yonne en date du 13/09/2021, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département de l'Yonne en date du 13/09/2021 ;

VU l'arrêté DDFIP/PGF n°162 du 15 février 2022 modifiant l'arrêté DDFIP/PGF n°1290 du 21/12/2021 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département de l'Yonne ainsi que de leurs suppléants ;

Considérant que la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département de l'Yonne, autres que les parlementaires et les représentants de l'administration fiscale, doit être arrêtée par le représentant de l'État ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives s'élève à 2 titulaires et 2 suppléants ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 4 titulaires et 4 suppléants ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4 titulaires et 4 suppléants ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 titulaires et 9 suppléants ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département de l'Yonne dans les conditions prévues aux articles 371 ter I à 371 ter K de l'annexe II au code général des impôts susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté DDFIP/PGF n°1291 du 21/12/2021 est modifié comme suit, en son article 1^{er} :

La commission départementale des valeurs locatives du département de l'Yonne est composée comme suit :

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
BOUCHIER Alexandre	PATOURET Sonia
QUENTIN Clarisse	DUCROUX Michel

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
PASQUIER Corinne	BOURREAU Dominique
VECTEN Yves	LEPEIRE Christiane
MASSE Jean	DUMEZ Patrick
LIVERNEAUX Jean-Luc	CHAPPUIT Dominique

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE A FISCALITÉ PROPRE :

Titulaires	Suppléants
WARIE Jean-Luc	MANGEON Simone
GALLY Aline	CAMUS Claude
LANGEL Nicole	CORDIER Catherine
CORNIOT Thierry	PREVOST Jean-Luc

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
MINET Pascal	PICHOL Florence
MANDRAY Marc	RAMISSE Sylvie
CHAUFOURNAIS Michel	NASSELEVITCH Serge
RENAULT Laurence	CUREAU Jean-François
WEINGAERTNER Christophe	BONTEMPS Marie-Jeanne
BONNEAU Emmanuèle	DUVAL Sylvain
MERCEY Didier	VAUCOULOUX Claude
MOREAU Ghislaine	DEGLIAME Sarah
GONCALVES Marie-Hélène	AUDEUX Benjamin

ARTICLE 2 :

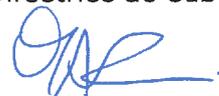
La Secrétaire générale et la Directrice départementale des finances publiques de l'Yonne sont chargées, chacune en ce qui la concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Les membres de la commission départementale des valeurs locatives du département de l'Yonne sont réunis à l'initiative de la Directrice départementale des finances publiques.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Pour le Préfet,
La Directrice de Cabinet,



Marion Aoustin-Roth